

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
CANTON DE QUILLAN**

COMMUNE DE PEYREFITTE DU RAZES

**Extrait du registre des délibérations
Du conseil municipal n°2026/004**

Nombre de membres
En exercice : 07
Présents : 06
Votants : 07

Séance du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 28 août à 18h30 le Conseil municipal de la commune de Peyrefitte du Razès dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. TISSEYRE Jacques.

Présents : MM. Ferrié, Tisseyre G., Martinez, Postel-Gaouar, Sergent

Absent : M. Blanchard (pouvoir à Mme Postel-Gaouar.

Madame FERRIE Manuella a été désignée secrétaire.

Date convocation :
19/08/2026

Objet : Solidarité en faveur des communes sinistrées

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Peyrefitte-du-Razès tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Peyrefitte-du-Razès contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 300 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.



Envoyé en préfecture le 02/09/2026

Reçu en préfecture le 02/09/2026

Publié le 02/03/2026

ID : 011-211102827-20260828-DEL2026_0042808-DE

- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,

